

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 12 janvier 2023

Nombres de conseillers : 11

Présents : 10

Absent : 1

Le 12 janvier deux mille vingt-trois (12/01/2023)

Le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle LAVILLE, Maire.

Présents : Mrs ARTO Jean - DEL GRANDE Stéphane – JAMMES Patrick - PASERO Fabien
Mmes GUILHON Sylvie - FRANCOIS Johanna – LAVILLE Marie-Noëlle - PALIX Fabienne - PAMIES Sophie- SAIMMAIME Isabelle

Absent(s) excusé(s) -

Absent(s) : GUILHON Jérémie.

Convocation expédiée le 5 janvier 2023

Secrétaire de séance : ARTO Jean

Début de séance 19h30 – clôture de séance 20h

Points abordés

Information sur les contrats passés par Madame la maire :

Conformément aux règles d'information à donner au conseil municipal, Madame la maire indique qu'un contrat de maîtrise d'œuvre a été passé avec l'entreprise AB MOE pour le projet de rénovation de la salle communale ceci faisant suite à la délibération n° 2021-02.

Consolidation et réhabilitation du presbytère

Madame la maire rappelle que le presbytère est en très mauvais état.

Il présente des dégradations importantes qui sont susceptibles, à court et moyen terme de provoquer son effondrement. Cette dégradation est ancienne mais a été accentuée par le séisme et s'aggrave d'année en année (à noter que la demande d'indemnisation dans le cadre du classement catastrophe naturelle séisme a été refusée par les assurances qui ont considéré que les importantes fissures de ce bâtiment étaient antérieures au séisme).

L'accès au bâtiment est condamné depuis de nombreux mois en raison de sa dangerosité.

Or adossé à l'église, très visible, et contribuant à l'esthétique de ce lieu emblématique de la commune il est nécessaire et urgent de procéder à des travaux de consolidation.

Une demande auprès de la préfecture et de la région a été déposée en 2020 visant à réaliser ces premiers travaux de consolidation.

Avant d'engager le chantier, une étude de sol a été diligentée afin d'avoir un avis quant à la qualité des fondations du bâtiment.

Cette étude réalisée par l'entreprise AGESOL a démontré la gravité des dégradations et l'impossibilité d'envisager les travaux prévus initialement. Cette étude a préconisé l'intervention d'un bureau structure pour effectuer une analyse approfondie des désordres.

Le bureau technique spécialisé (BETETBAT) a réalisé une APS proposant des solutions techniques incontournables pour sauvegarder le bâtiment.

Le projet consiste à réaliser un important chantier de gros œuvre :

- Démolition partielle et reconstruction de la partie « critique »
- Démolition des cloisons et planchers intérieurs
- Mise en place de pieux pour la création et la reprise des fondations
- Réfection du toit et de la zinguerie
- Façades

L'avant-projet chiffre ces travaux à la somme de 297 966,00 € HT et 357 559 ,00 € TTC.

Madame la Maire propose de déposer les demandes de subventions auprès des financeurs possibles pour ce type d'opération (Etat, Région, département) sur la base du plan de financement prévisionnel ci-dessous :

TRAVAUX (selon APS)	DEVIS HT	DEVIS TTC	FINANCEURS	MONTANT	%
Démolitions, reprise en sous œuvre- maçonnerie- charpente- couverture- zinguerie	297 966,00 €	357 559,20€	ETAT (DETR/DSIL)	119 186,40 €	40 %
			REGION AURA	59 593,20€	20%
			DEPARTEMENT	59 593,20 €	20%
			COMMUNE	59 593,20 €	20%

L'ensemble des élus approuvent la réalisation de ces travaux car la détérioration de ce bâtiment fragilise la structure de l'église du XI siècle qui est mitoyenne.

Ces travaux seront possibles si les subventions demandées sont accordées car les finances communales ne permettent pas d'envisager des dépenses d'investissement importantes.



Le 15 février 2023

La maire

LAVILLE Marie-Noëlle

Le secrétaire de séance

ARTO Jean